

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DE DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DU
DOMAINE PUBLIC ROUTIER METROPOLITAIN
DE LA PLACE DE L'EGLISE DE L'ARIANE, EN
VUE DU PROJET DE CREATION D'UN GROUPE
SCOLAIRE A NICE, QUARTIER DE L'ARIANE

Le **PRESIDENT DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR** informe le public qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté métropolitain en date du 4 juin 2025, à une enquête publique préalable au déclassement du domaine public routier métropolitain d'une emprise de la place de l'Eglise de l'Ariane, d'une superficie totale de 457 m², correspondant à la parcelle cadastrée HW n° 306 pour partie et à du domaine public non cadastré,

en vue du projet de création d'un groupe scolaire sur la commune de NICE, quartier de l'Ariane, sur l'îlot délimité par l'avenue des Bleuets, le boulevard de l'Ariane et la rue Pierre Seguran.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à :

LA MAIRIE ANNEXE DE L'ARIANE
54 rue Anatole de Monzie (06300) NICE

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours sauf samedis, dimanches et jours fériés **du mercredi 2 juillet 2025 au mercredi 23 juillet 2025 inclus, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, du lundi au vendredi.**

En outre, Monsieur Georges REVINCI, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public, à la mairie annexe de l'Ariane, à l'adresse précisée ci-dessus :

le mercredi 2 juillet 2025, de 9h00 à 12h30

le jeudi 10 juillet 2025, de 13h30 à 16h30

et le mercredi 23 juillet 2025, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur (Mairie annexe de l'Ariane, 54 rue Anatole de Monzie 06300 NICE), avant la date de clôture de l'enquête, qui les joindra au registre.

Le public pourra également consulter le dossier soumis à l'enquête publique sur le site internet de la Métropole : www.nicecotedazur.org et sur le site internet de la ville : www.nice.fr